

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2019

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES - (N° 1662)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 490

présenté par

M. Serville, Mme Bello, M. Brotherson, Mme Kéclard-Mondésir, M. Nilor, M. Bruneel,
Mme Buffet, M. Chassaigne, M. Dharréville, M. Dufrène, Mme Faucillon, M. Jumel, M. Lecoq,
M. Peu, M. Fabien Roussel et M. Wulfranc

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 8 par les mots :

« et aux zones situées Outre-mer. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Eu égard aux difficultés particulières rencontrées dans les territoires d'Outre-mer et aux retards de développement, notamment en matière d'infrastructures, qui y persistent, il apparaît pertinent d'explicitier l'attention particulière qui leur sera réservée par la future ANCT.